

>>> Écoles d'ingénieurs : ENAC, INPT, INSAT, ISAE, Mines-Albi

Quels diplômes ?

Les diplômes des domaines : Aviation civile, Génie aéronautique et spatial, Météorologie, Ingénierie de l'information et de la communication, Mécanique et construction, Physique et mathématiques appliquées, Sciences de la vie, Transfert et environnement, des écoles d'ingénieurs suivantes :

- L'École des Mines d'Albi (Mines-Albi)
- L'École Nationale de l'Aviation Civile (ENAC)
- L'Institut National Polytechnique de Toulouse : L'École Nationale d'Ingénieurs de Tarbes (ENIT), L'École Nationale de Météorologie (ENM), L'École Nationale Supérieure d'Electrotechnique, d'Electronique, d'Informatique, d'Hydraulique et des Télécommunications (ENSEEIH), L'École Nationale Supérieure des Ingénieurs en Arts Chimiques et Technologiques (ENSIACET), L'École Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT)
- L'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse (INSAT)
- L'Institut Supérieur de l'Aéronautique et de l'Espace (ISAE)

Comment entamer ma démarche ?

Vous constituez le dossier de la phase 1

Le Centre Régional Inter-écoles de Validation des Acquis (CRIVA) regroupe ces 5 établissements qui ont pour objectif la mise en œuvre du dispositif de la VAE pour le diplôme d'ingénieur d'école. Il propose une procédure commune d'instruction des demandes de VAE pour les établissements partenaires.

- Le CRIVA vous accueille, vous informe et vous oriente.
- Il vous remet le dossier de candidature.
- Vous bénéficiez d'une aide méthodologique individualisée pour la construction du dossier et le choix du diplôme.
- Après examen administratif du dossier, le CRIVA vous donne un avis sur la faisabilité de la demande : poursuite de la démarche de VAE Ingénieur ou réorientation.

Quelle aide pour décrire mon expérience ?

Vous constituez le Livret 2

- Vous vous inscrivez à la VAE dans l'une des écoles d'ingénieurs du CRIVA.
- Vous constituez le dossier de la phase 2. Vous bénéficiez pour cela d'un accompagnement individualisé par des référents méthodologique et pédagogique.

A quel coût ?

- Pour la phase 1 : Accompagnement inclus : 390 €.
- Pour la phase 2 : Accompagnement inclus : 1390 €.

Les possibilités de financements sont détaillées sur le site Web du Criva.

Comment est validée mon expérience ?

Le dossier de la phase 2 est soumis au jury de l'école concernée, devant lequel le candidat présente une soutenance orale. Le jury se prononce pour une validation totale ou partielle. Dans ce dernier cas, le jury indique les savoirs et compétences restant à acquérir en vue du diplôme.

Diplômes : le terme diplôme est utilisé dans le sens de la certification (certification = diplôme, titre professionnel ou certificat de qualification professionnelle (CQP))

Dossier phase 1 : Livret de recevabilité administrative (autres appellations : pré-dossier, dossier de demande de VAE, dossier-type de demande, partie 1)

Dossier phase 2 : Livret de relevé d'acquis d'expérience (autres appellations : dossiers de validation, de candidature, de VAE, partie 2)

La Phase 1 correspond à la constitution du dossier de phase 1 pour lequel un accompagnement méthodologique est proposé. Un avis de faisabilité obligatoire est transmis à l'issue de cette phase. Il conditionne l'entrée en phase 2.

La Phase 2 correspond à la constitution du dossier de phase 2 pour lequel un accompagnement pédagogique est requis.

Pour aller plus loin ...

> Contacts

Criva

Institut national polytechnique de Toulouse, Formation continue

Contact : Poonam Jhowry

Tél. : 05 34 32 31 04

Fax : 05 34 32 31 01

Courriel :

poonam.jhowry@inp-toulouse.fr

> Sur le web

www.criva.org

- En consultation
 - La procédure (étapes, coûts, financement).
 - Le tableau de spécialités des écoles d'ingénieurs et leurs sites Web
- En téléchargement
 - Le guide VAE pour l'obtention d'un diplôme d'Ingénieur d'école